



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Deux, le douze décembre à dix-neuf heures et zéro minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe

M. LEROUGE Christian, Mme TESSIER Laurence, M. LATHAM Amaury, M. SEHET David, Mme BRUMENT Magali, Mme HARANG Vanessa, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice - M. DESCHAMPS Jean-Yves qui donne pouvoir à M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - M. de BROGLIE Philippe-Maurice qui donne pouvoir à Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 01/12/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

OBJET : ÉGLISE – RESTAURATION DE VITRAUX & TRAVAUX CONNEXES.

Par délibération N° 2022-04-04-06 en date du 04 avril 2022, lors de l'inscription des crédits budgétaires en dépenses pour opérations d'équipement dans le cadre du vote du Budget Primitif 2022, le Conseil Municipal a voté 17 400 €TTC pour la restauration de vitraux de l'église comprenant le montant de la mission préliminaire à maîtrise d'œuvre (4 704,00 €TTC) et une estimation du montant de la maîtrise d'œuvre à 12 600 €TTC (7 % sur la base d'un montant de travaux estimé à 180 000 €TTC).

Toutefois, après réalisation de la mission préliminaire susmentionnée, l'estimation du montant de ces travaux, avec option protections grillagées des baies hautes, s'élève à 200 616 €TTC entraînant une réévaluation de la maîtrise d'œuvre à 14 043,12 €TTC.

Par ailleurs, il convient de valider cette opération telle que résumée ci-après :

Restauration de vitraux & travaux connexes	HT	TTC	voté (TTC) le 04/04/2022	Réalisé
Marie CARON - architecte DPLG du Patrimoine	15 622,60 €	18 747,12 €	17 304,00 €	
Mission préliminaire à maîtrise d'œuvre	3 920,00 €	4 704,00 €	4 704,00 €	100,00%
Maîtrise d'Œuvre (7% du montant des travaux)	11 702,60 €	14 043,12 €	12 600,00 €	1 443,12 € manquants
Travaux (estimations / phase DIAG - novembre 2022)	167 180,00 €	200 616,00 €		
Restauration des vitraux & travaux connexes	157 500,00 €	189 000,00 €		
option protections grillagées des baies hautes	9 680,00 €	11 616,00 €		
Bureau de contrôle + Coordonnateur SPS (estimation globale)	10 000,00 €	12 000,00 €		
TOTAUX	192 802,60 €	231 363,12 €	17 304,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la nouvelle enveloppe relative au projet de restauration de vitraux & travaux connexes dont mission préliminaire et maîtrise d'œuvre (par Marie CARON – architecte DPLG du Patrimoine), et, ensemble des travaux, telle que détaillée ci-dessus : 192 802,60 €HT (soit 231 363,12 €TTC).
- **DÉCIDE**, pour le financer, de faire des demandes de subvention dont ce projet relève et d'en approuver les plans de financement prévisionnels résultants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier au nom et pour le compte de la Commune de BROGLIE.

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture
16 DEC. 2022
le
et Publication ou Notification
du

le Maire



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire, **Roger BONNEVILLE**.

